



Retraites :

à quelle sauce ils veulent nous manger...

Dans son programme électoral, Emmanuel MACRON a annoncé la mise en œuvre d'une énième réforme des retraites. Prévues pour 2019, elle risque bien, comme les précédentes, de réduire encore le montant des retraites et/ou d'allonger la durée de travail. L'idée de base « un euro cotisé doit donner les mêmes droits » ne résiste pas à l'analyse. Elle paraît pourtant tellement évidente...

La CGT Enseignement privé vous propose un tour d'horizon des dernières modifications de notre système de retraite, et des pistes envisagées...

1993-2018 : 25 années de reculs !

Depuis 1993, le montant de notre retraite de base est calculée sur la moyenne de nos 25 meilleures années de salaires contre la moyenne des 10 meilleures auparavant. Conséquence directe : une baisse de plus de 200 euros par mois pour une carrière à temps complet.

Ce n'était pas suffisant : les réformes de 2003 puis de 2010, acceptées par certaines organisations syndicales, ont considérablement augmenté l'âge légal de départ en retraite (actuellement 62 ans) et la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir partir « à taux plein », ou sans décote. Aujourd'hui, un personnel OGE ou un-e enseignant-e né-e en 1972 doit cotiser au moins 43 années pour prétendre partir à taux plein.

Le départ à l'âge légal de 62 ans nécessite donc d'avoir débuté sa carrière... à 19 ans. Irréaliste dans la grande majorité des cas. Les décotes sont alors importantes et amputent fortement le revenu des retraité-es. A moins de continuer jusqu'à 67 ans, évidemment. Mais dans quel état ?

Ce n'était pas suffisant : les régimes de retraite complémentaire représentent environ 40% du montant final de notre retraite. L'Arrco (retraite des non-cadres) et l'Agirc (retraite des cadres) fusionnent. Au passage, les « partenaires sociaux » (MEDEF, CFDT et CFTC en tête) ont acté plusieurs reculs avec prise d'effets au 1er janvier 2019. Voir ci-contre.

Ce n'est pas suffisant ?

L'INSEE prévoit que la part des retraites dans le Produit Intérieur Brut (la richesse créée en France) va passer de 13.8% à 11,2% d'ici 2060. Soit une économie de plus de 60 milliards d'euros par an. Pourtant, Macron va nous inventer « les comptes notionnels »... Voir au dos !

Au 1^{er} janvier 2019, vous allez devoir travailler plus longtemps. Merci qui ?

Le 30 octobre 2015, le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CGC ont signé un accord sur les retraites complémentaires (environ 40% du montant final de notre retraite) qui impose une chose très surprenante à compter du 1^{er} janvier 2019 : si vous partez en retraite à l'âge légal (à partir de 62 ans) et avec tous vos trimestres de cotisation, et bien le montant de votre retraite complémentaire se verra appliqué un malus de 10% **durant 3 ans** !

Afin de bénéficier des retraites complémentaires à taux plein, il faut travailler soit jusqu'à 67 ans, soit un an de plus que l'âge auquel vous aurez vos droits complets (62 ans et tous vos trimestres, par exemple). Un bon moyen pour vous obliger à rester au boulot plus longtemps. Merci qui ?



Au 1^{er} janvier 2019, vous allez devoir cotiser davantage. Merci qui ?

Le système de retraite des enseignant-es et des personnels OGE implique que nous « achetons » des points de retraite complémentaire chaque mois. Ces « cotisations » nous permettent de cumuler des points dont la valeur nous est reversée une fois à la retraite. Par un accord du 17 novembre 2017, le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CGC ont augmenté la valeur d'achat de ces points. Très concrètement, pour le même rendu final, cela entraîne une augmentation de nos cotisations de 1,60%. Merci qui ?



Le projet Macron sur les retraites : « les comptes notionnels »

Le système actuelle de retraite par répartition est dit « à prestations définies ». On connaît à l'avance les paramètres de calculs. Le système du « Compte notionnel » est à « cotisations définies ». On sait ce que l'on paie... mais pas ce que l'on percevra.

Surtout, si chaque euro cotisé donne effectivement un sentiment d'égalité, le calcul in fine dépend de l'espérance de vie. Or, les femmes et les hommes, les cadres ou les ouvriers... n'ont pas la même espérance de vie, ni l'égalité salariale.

Exemples de calculs :

| Cas n°1 - salaire équivalent | Homme | Femme |
|--|-----------------|-----------------|
| Capital constitué sur la carrière | 250 000 € | 250 000 € |
| Espérance de vie après 62 ans pour la même génération (en année) | 21,2 | 25,5 |
| Retraite annuelle | 11 792,45 € | 9 803,92€ |
| Retraite mensuelle | 982,70 € | 816,99 € |

| Cas n°2 - salaire inégal (actuel) | Homme | Femme |
|--|-----------------|-----------------|
| Capital constitué sur la carrière | 250 000 € | 212 500 € |
| Espérance de vie après 62 ans pour la même génération (en année) | 21,2 | 25,5 |
| Retraite annuelle | 11 792,45 € | 8 333,33 € |
| Retraite mensuelle | 982,70 € | 625,00 € |

Vous souhaitez calculer votre future retraite ?
Rien de plus simple, voilà la formule :

$$\sum_{x=x_1}^{x-x_T} \tau^{cn} \times S_i(x) \times (1 + r^{obs})^{x_T-x}$$

Vous n'y comprenez rien ? Normal !

Pour simplifier, chaque euro que vous cotisez durant votre carrière professionnelle est déposé sur un compte (virtuel) qui est revalorisé chaque année par un coefficient (personne ne sait encore comment il est fixé...). Puis cette somme est divisée par l'espérance de vie : c'est votre retraite annuelle. Nous vous présentons ci-contre quelques estimations un peu plus simples.
Les premières perdantes : les femmes !

Une grande consultation citoyenne... !

Il ne faudrait pas que le travailleur pense qu'on ne l'écoute pas. Alors le gouvernement vient de mettre en place une grande « consultation publique », « pour une retraite plus simple, plus juste, pour tous »...

Depuis le mois de mai, chaque citoyen-ne peut « voter » et « donner son avis en ligne » sur les projets de réforme. Et, vous êtes prié de le croire, on va en tenir compte, de vos avis !

11 consultations thématiques, 8 ateliers en régions et 1 « boîte à idées » vont dessiner les contours d'une réforme annoncée pour 2019.

Evidemment, les régimes spéciaux, les allocations de solidarité, les majorations pour enfants... sont dans le viseur.

Encore une fois, le gouvernement passe outre les propositions des syndicats, associations, ONG... qui travaillent sur le sujet depuis des années. C'est tellement mieux, de demander leur avis à des gens qui n'y connaissent rien, pour faire ce que l'on veut à la fin...

L'exemple de la Suède ?



La Suède a testé ce système de retraite par « compte notionnel ». C'est révélateur : les retraites ont baissé en 2010, 2011 et 2014.

Plus fort, l'âge légal est fixé à 61 ans, mais compte tenu du montant versé, les suédois partent en retraite en moyenne à... 65 ans.

Enfin, pour couronner le tout, le montant de la retraite d'un-e suédois-e est passé de 60% de leur rémunération en 2000 à 53% en 2016.

Ca donne envie, non ?

Pour la CGT, il faut mieux partager les richesses, développer l'emploi, limiter le coût du capital et augmenter les salaires ; C'est par ce biais que nous pourrions gagner un haut niveau de retraite pour tou-tes...

